



Ref : CA2016/50

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2016**

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DES TARIFS UNIVERSITAIRES 2016/2017**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 27 mai 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **adopte les tarifs universitaires 2016/2017** (cf. 1 document en pièce jointe à la présente délibération).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 mai 2016.*

Nombre de membres présents	<b>29</b>
Nombre de membres représentés	<b>2</b>
Nombre d'abstentions	<b>4</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>27</b>
Nombre de votes pour	<b>27</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 16/06/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 06/06/2016